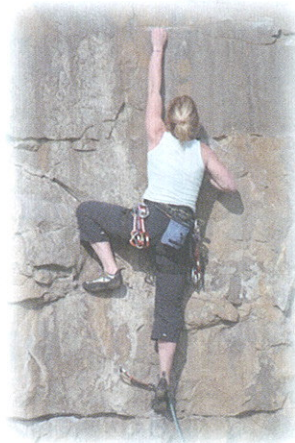


Formation



LA FORMATION : UN BONHEUR !



Bénédicte BURY,
avocat associé,
cabinet B. Moreau,
Président de la commission formation,
membre du Conseil National des Barreaux,
b.bury@bmoreau.com

« J'ai décidé d'être heureux parce que c'est bon pour la santé »
Voltaire

C'est bon pour notre économie et pour les générations futures a indiqué Madame Christine Lagarde lors de son allocution du 14 septembre 2009 dans le Grand Amphithéâtre de la Sorbonne au sein duquel se déroulait la journée de travail sur la « performance économique et progrès social », à l'occasion de la remise au Président de la République du rapport commandé par lui à la Commission du même nom et rebaptisée... « commission du bonheur »¹. Monsieur le Président de la République nous faisait part d'une conviction profonde : « nous ne changerons pas nos comportements si nous ne changeons pas la mesure de nos performances. Et nos comportements doivent changer ». Ceci implique, poursuit-il, une révolution dans les esprits, une révolution intellectuelle, morale, culturelle... autant dire que la formation et la recherche sont nécessairement interpellées ; autant dire un peu de temps et donc l'urgence d'une réflexion appropriée sur la formation du juriste, de l'avocat c'est-à-dire du conseil, de celui qui écoute, identifie et analyse les besoins du client dans le contexte de temps et de lieu à appréhender,

celui qui conseille, anticipe et accompagne le changement.

Sa conviction, après la lecture du rapport de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social, est qu'il libère l'intelligence et que c'est évidemment « cette liberté de l'esprit qui nous donnera la force des remises en cause nécessaires », la recherche de mesures pertinentes². Selon la Commission il est temps par exemple que notre système statistique mette d'avantage l'accent sur la mesure du bien-être³. Il est donc temps sans doute que la formation du juriste lui permette d'apprendre à penser autrement son rôle et à appréhender d'urgence les mesures pertinentes pour accompagner le changement pour le « plus grand bonheur du plus grand nombre »⁴. Sa formation ne peut ignorer ces réflexions.⁵

L'eudaimonia (bonheur en grec) posé en principe par Aristote, comme le rappelait Madame Lagarde, « c'est pour l'atteindre que nous accomplissons tous les autres actes ; il est bien le génie de nos motivations »⁶.

1. En février 2008, M. Nicolas Sarkozy, Président de la République française, insatisfait de l'état actuel des informations statistiques sur l'économie et la société, a demandé à MM. Joseph Stiglitz (Président de la Commission), Amartya Sen (conseiller) et Jean-Paul Fitoussi (coordinateur) de mettre en place une commission qui a pris le nom de Commission pour la Mesure des Performances Economiques et du Progrès Social (CMPEPS). Celle-ci a reçu pour mission de déterminer les limites du PIB en tant qu'indicateur des performances économiques et du progrès social, de réexaminer les problèmes relatifs à sa mesure, d'identifier les informations complémentaires qui pourraient être nécessaires pour aboutir à des indicateurs du progrès social plus pertinents, d'évaluer la faisabilité de nouveaux instruments de mesure et de débattre de la présentation appropriée des informations statistiques.

2. Dominique Méda, Au-delà du PIB. Pour une autre mesure de la richesse, Flammarion, 2008. ; Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice, Les nouveaux indicateurs de richesses, Coll. Repères, éd. La Découverte, 2005.

3. Voir les études réalisées notamment dans le cadre de l'OCDE, La société créative du XXI^e siècle ÉTUDES PROSPECTIVES 2001 ; aussi le compte rendu sur le site de l'OCDE de la Conférence Internationale Peut-on mesurer le bonheur et que signifient ces mesures pour l'action publique ? 2-3 avril 2007 Université de « Tor Vergata », Rome, Italie.

4. Principe de Benjamin Bentham.

5. Deux contribution récentes : Carol Graham sur l'économie du bonheur et le paradoxe d'Easterling, sur le site de la Brookings Institution. The Economics of Happiness Carol Graham ; Economic Studies Program The Brookings Institution ; Forthcoming in Steven Durlauf and Larry Blume, eds., The New Palgrave Dictionary of Economics, Second Edition. ; Voir aussi le récent article Y a-t-il une science du bonheur ? de Marie Duru-Bellat 27 janvier 2009 sur le site la vie des idées.fr, et les ouvrages cités de Richard Layard, Le Prix du bonheur, Paris, Armand Colin, 2007 (traduction française de Happiness, Lessons from a New Science, Londres, Allen Lane, Penguin Books, 2005).

6. L'Éthique à Nicomaque.

LA CONNAISSANCE : DE L'ACQUISITION AU PARTAGE



Guillaume CHIRON,
ATER à l'Université
Panthéon-Sorbonne
(Paris 1),
guillaume.chiron
@univ-paris1.fr

Expliquer les aspects les plus innovants de l'acquisition au partage est une démarche récurrente de l'ACE déjà entreprise lors du Congrès de Biarritz en octobre 2004¹. Il s'agit maintenant de savoir où en sont les processus de l'acquisition de l'information et de la gestion de la documentation dans les cabinets d'avocats. Les propos qui vont suivre vont se concentrer sur le processus de l'acquisition de l'information.

1. Revue de l'ACE n° 85 : 1) Le Réflexe-ACE-JA « Un forum – un thème : La connaissance de l'acquisition au partage par Bénédicte Bury, B. Moreau-Avocats, Membre du Conseil National des Barreaux, Présidente de la Commission Formation de l'ACE, et 2) Knowledge Management ou La gestion et le partage des connaissances atelier proposé par Bénédicte Bury

Acquérir de l'information permet de mettre en avant plusieurs constats pouvant suggérer plusieurs solutions.

PREMIER CONSTAT :

Les Universités, les CRFPA (EFB à Paris), et les cabinets d'avocats forment les futurs confrères à l'usage des bases de données.

Les jeunes collaborateurs peuvent ainsi apporter diverses améliorations à l'occasion de leur recrutement (bases de données nouvelles, nouvelles applications dans d'anciennes bases de données, etc.). Ces sources d'information peuvent bénéficier *in fine* aux clients.

DEUXIÈME CONSTAT :

Obtenir une information à jour est vitale pour les avocats.

Cette recherche permanente de mises à jour peut se faire par le biais de bases de données disponibles sur le marché, par celui de la formation continue obligatoire et en lisant régulièrement des revues juridiques. A défaut, un avocat risque de perdre toute crédibilité vis-à-vis de ses clients.

TROISIÈME CONSTAT :

Les sources d'information se sont diversifiées. A côté du format papier, Internet est devenu une source très puissante d'informations. Les sites accessibles sur la toile, publics ou privés, gratuits ou payants, se développent. Les cabinets d'avocats peuvent être conduits à faire un arbitrage sur le choix de ces sources. L'impératif reste de répondre aux attentes de ses clients.

QUATRIÈME CONSTAT :

Les bases de données accessibles concernent évidemment le droit, mais pas seulement le droit.

Acquérir des connaissances sur son client, ses fournisseurs, et son environnement concurrentiel poussent les avocats à lire des informations juridiques, mais encore des informations économiques, sociales ou environnementales. En comprenant mieux ses clients, un avocat est mieux armé pour les fidéliser.

Ces différents constats démontrent le besoin crucial de récolter de l'information pour un cabinet d'avocats, quelque soit sa taille.

LE PLAN DE FORMATION – UN OUTIL POUR RENTABILISER LA FORMATION ET LA RENDRE PLUS EFFICIENTE



Valérie BISMUTH,
Coach consultante,
Fondatrice et
dirigeante de
VB Consult,
vbismuth@
vbconsult.com



Les clients d'un cabinet d'avocats sont de plus en plus exigeants. Ils demandent compétences et disponibilité. De ce fait, les cabinets d'avocats rencontrent un besoin accru d'améliorer leur compétitivité, ce qui implique d'optimiser leurs ressources in-

ternes et en particulier les compétences des collaborateurs.

Cette optimisation passe nécessairement par la formation des équipes. Et, même si l'on constate depuis la réforme de 2005, que les avocats se forment de plus en plus, une problématique majeure demeure au sein de nombreux cabinets : l'inexistence du plan de formation. La pratique traditionnelle consiste à demander aux collaborateurs d'exprimer leurs souhaits de formation, et/ou de les laisser s'inscrire aux formations auxquelles ils souhaitent participer.

Cette manière d'agir, bien qu'elle corresponde à l'esprit de la profession libérale, est peu rentable pour le cabinet : actions isolées, non coordonnées, non planifiées, qui ne répondent pas forcément aux besoins prioritaires ou futurs du cabinet. Il en résulte un coût de formation élevé (mais pas toujours pris

en charge par le cabinet) et des retours sur investissement qui ne sont pas au rendez-vous. Document clé de la politique RH, le plan de formation est un levier de productivité important pour le cabinet, qui permet de travailler sur l'autonomisation des collaborateurs, l'amélioration de la qualité des prestations effectuées par les collaborateurs, l'amélioration de la rapidité de traitement des collaborateurs, etc.... Ainsi, bien construit, le plan de formation permet au cabinet un retour sur investissement important des actions de formation engagées.

Enfin, la conception d'un plan de formation présente une vertu complémentaire primordiale pour un cabinet : il donne l'occasion aux associés de poser les bases d'une réflexion stratégique sur le devenir de leur cabinet et de lier les actions de formation aux orientations qu'ils auront prises.

LES GESTES QUI PARLENT

Le non-verbal : savoir décoder



André DEHO NEVES,
Coach en communication,
a.deho@adehoconseil,
Tél. : 09 50 65 53 12,
Port. : 06 62 68 76 46

André DEHO CONSEIL
coaching et formation en communication

Il est paradoxal, en tant que coach de communication, de constater que les progrès les plus immédiats et visibles chez la personne coachée se font la plupart du temps, non pas sur la parole mais sur la maîtrise et l'appropriation du langage non-verbal.

Qu'entendons-nous par « langage non-verbal » ? Il s'agit de tout facteur de communication qui ne s'exprime pas par l'oral ou l'écrit. Il inclut l'environnement de l'échange, la distance entre les interlocuteurs, les codes sociaux, les postures, les gestes et les expressions du visage.

Dans le rapport entre l'avocat et son client, ce dialogue silencieux revêt une importance capitale, car il valide ou invalide une série de données majeures dans leur échange, comme la confiance, la compétence, la sincérité, la disponibilité, ou l'écoute. Ceci, car de façon inconsciente nous partons du présupposé que si le verbe peut mentir, le corps dit la vérité.

Savoir décoder les signes non verbaux, notamment les postures et les gestes, c'est gagner en assertivité lors d'un échange. Nous devenons alors acteurs de notre communication tout en disposant d'un outil précieux pour comprendre l'autre.

PROGRAMME DES FORMATIONS

Octobre - Novembre - Décembre 2009

MANAGEMENT :

LE PARCOURS DU SUCCÈS

La Roue du Management – Un modèle de management pour cabinet d'avocat

Dates : Biarritz, 11 nov. – Bordeaux, 18 déc.

Durée : 1 journée

Pour tous : Le développement du portefeuille client de l'avocat

Vision générale

Dates : Biarritz, 9 nov. – Bordeaux, 16 déc.

Durée : 1 journée

Pour tous : Outils et techniques d'optimisation du temps de l'avocat

Dates : Biarritz, 10 nov. – Montpellier,
26 nov. – Bordeaux, 17 déc.

Durée : 1 journée

CYCLE ASSURANCE

2^e cycle

L'assurance vie et le dirigeant TNS

2^e partie

Lieu : Cabinet B. Moreau Avocats – 24, rue
de Prony – 75017 Paris

Date : Mercredi 28 octobre, de 18h à 20h

CYCLE OPTIMISATION DU SECRÉTARIAT DES CABINETS

Formation à la dictée

Lieu : Maison du Barreau – 2, rue de Harlay
– 75001 Paris

Dates : Jeudi 8 octobre et/ou 10 décembre

Horaires : 18h30 à 20h30

L'externalisation : Un levier fort d'adaptation aux fluctuations du marché et à la crise

Lieu : Maison du Barreau – 2, rue de Harlay
– 75001 Paris

Date : Jeudi 22 octobre, de 18h30 à 20h30

CYCLE AUTRES REGARDS

Profils des mondialisations du droit

dans la collection « Méthodes du droit » des
Editions Dalloz

L'ACE dans le cadre de son cycle Autres
Regards sur le droit a eu l'honneur de rece-
voir avec Monsieur le Bâtonnier désigné Jean
Castelain le Professeur Jean-Louis Halpérin
autour de son ouvrage Profils de mondia-
lisation du droit, publié aux éditions Dalloz.
Un compte rendu de cette rencontre sera
publié dans la prochaine revue notamment
des échanges sur l'ouvrage avec Messieurs
Louis Bernard Buchman et Marc Frilet venus
s'ouvrir de leur expérience professionnelle et
de leurs réflexions de juristes à l'historien du
droit, celui dont le regard avait été sollicité
lors de la célébration officielle du bicente-
naire du code civil à la Sorbonne en 2004.
Ainsi vous pourrez découvrir un peu cet
ouvrage important.

FORUM

L'Entreprénariat au féminin

Le 2 octobre à Paris de 14h à 18h

CONGRÈS

Innovier pour développer

Centre des Congrès Pierre Baudis, Toulouse
Jeudi 5 et vendredi 6 novembre

Président du Congrès : Jean-Pascal COUTURIER

Rapporteur général : Thierry CARRERE

INTERNATIONAL

Relations ACE/ACE-A (Algérie) : Matinée de formation sur les investissements en Algérie

Jeudi 1^{er} octobre

Maison du barreau - Paris 9h/13h